

**DEL/2024/ENV/63**  
**MUTUALISATION DE LA BALAYEUSE**  
**AJUSTEMENT DE LA CONVENTION AVEC LYS LEZ LANNOY**

Par délibération DEL/2023/ST/14, la ville a acté le principe de la mutualisation de la balayeuse avec les villes voisines volontaires.

Une particularité est apparue dans la facturation du parc d'activité intercommunal concernant les villes de Leers, Lys Lez Lannoy et Toufflers, et il convient d'intégrer une facturation du forfait partagée pour ce parc intercommunal.

Il s'agit donc de modifier la convention signée avec la ville de Lys Lez Lannoy.

Par conséquent, la facturation sera établie comme suit :

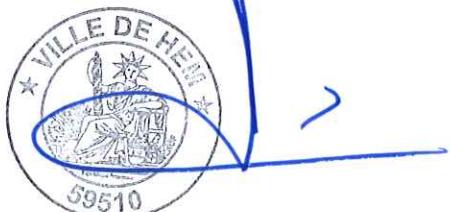
- Intervention sur planning : forfait de 300 € + 20€/km de fil d'eau ;
- **Intervention pour le parc d'activité intercommunal : forfait de 100 € pour chaque ville concernée + 20 €/km de fil d'eau ;**
- Intervention hors planning mais prévisible (demande faite 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 600 € + 20€/km de fil d'eau ;
- Intervention urgente (demande faite moins de 15 jours avant la date souhaitée) : forfait de 800 € + 20€/km de fil d'eau.

Vu l'avis conforme de la commission Environnement et Mobilité du 11 juin 2024,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'acter le principe de partage du forfait de déplacement de la balayeuse au parc d'activités intercommunal de Leers, Lys Lez Lannoy et Toufflers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Lys Lez Lannoy ;
- D'approuver les tarifs d'intervention de la balayeuse selon les cas ;
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et à percevoir les redevances d'occupation à compter de leur implantation.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*Direction Générale des Services*

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
Le 4 juillet,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 juin 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 11 juillet 2024*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS arrivée à 19h15 pour les délibérations 9,14, 15, Saïd LAOUADI, Adjoints au Maire,

Fatima KARRAD, Etienne DELEPAUT, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Thérèse NOCLAIN, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Francis VERCAMER pour les délibérations 2,1,3,4,5,8,12,11,19,16,18 votées avant son arrivée à 19h15.  
Eugénie CARBON ayant donné procuration à Barbara RUBIO.  
Gaëtan DECOSTER ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY.  
Guillaume BOCQUET ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT.  
Clémentine NOUQUERET ayant donné procuration à Sana EL AMRANI.  
Mathilde LOUCHART ayant donné procuration à Jacques DUPONT.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*



*Standard mairie : 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr)*